A l'Honorable Félix Garcia, président du Sénat.

Je vous transmets ci-joint, le rapport annuel des administrateurs de l'Hôpital de Charité.

(Signé) A. MOUTON.

Sur motion le Sénat dispense de la lecture du dit rapport et a ordonné l'impression du dit rapport à cent exemplaires dans chaque langue.

La pendule marquant alors onze heures, le président a ajourné le Sénat à demain à neuf heures A. M.

Vendredi, le 17 janvier 1845.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents :—MM. Félix Garcia, président ; Bernard, Carter, Dicloquet, Downs, Dupré, Edwards, Harmanson, Kenner, Labatve, Ledoux, Livaudais, Marshall, Morancy et Slidell.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Kenner fait la motion de nommer, par la voie du scrutin, un secrétaire pro tem.

M. Slidell a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée :

Résolu, que le salaire du secrétaire pro tem. sera payé par le secrétaire du Sénat.

M. Kenner renouvelle la motion de procéder à l'élection du secrétaire pro tem.

Cette motion prévaut.

M. Kenner annonce M. St. Colombe Davis comme candidat.

Les votes étant déposés dans le scrutin,

Le président nomme MM. Carter et Kenner comme vérificateurs.

Au dépouillement du scrutin, il a paru que M. Ste Colombe Davis était élu à l'unanimité.

Sur motion de M. Bernard, M. Ste. Davis prête le serment d'office.

M. Carter, de la part du comité des réclamations, auquel avait été référée la pétition de G. P. Briant, rapporte un bill intitulé :

Acte pour venir au secours de G. P. Briant.

Ce bill subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2me et 3me. lecture et passe.

M. Bernard obtient la permission de présenter, sans en avoir donné avis, un bill intitulé :

Acte pour abolir la rétribution allouée aux inspecteurs des chemins et levées dans la paroisse Est Bâton-Rouge.

Ce bill subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2me. et 3me. lecture et passe.

Ordre spécial du Jour.

Le Sénat s'occupe de l'acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Les 1re, 2 le et 3me sections du dit bill sont lues et adoptées.

Et sur motion de M. Dupré, la considération ultérieure du dit bill est renvoyée à lundi prochain, à 10 heures A. M.

Ordre du Jour.

Le Sénat s'occupe du bill de la Chambre, intitulé : Acte pour abroger l'acte intitulé Acte relatif aux avis publics dans la paroisse d'Orléans, approuvé le 16 mars 1843.

Ce bill subit sa 1re. lecture, sur motion et après dispense des règles, il subit sa 2de lecture par son titre, et sur motion de M. Slidell, il est référé au comité judiciaire avec invitation de faire son rapport lundi prochain.

La résolution fixant l'ajournement sine die de la Législature, subit sa 2de lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite règle, la dite résolution subit sa 3me lecture et est adoptée, et le secrétaire est chargé de la soumettre au concours de la Chambre.

2bs. Lacroix.

Le Sénat s'occupe du bill intitulé : Acte pour amender l'acte intitulé Acte pour faciliter la liquidation des Banques hypothécaires, incorporées par l'Etat, approuvé le 5 avril 1843.

Ce bill subit sa 2de lecture, et sur motion de M. Bernard, le dit bill est renvoyé au comité de finances, avec les instructions suivantes :

1o. de s'enquérir et de faire connaître quels sont les devoirs du bureau des commissaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et si le nombre des dits commissaires ne pourrait être réduit sans entraver la liquidation de la dite Banque.

2o. de s'enquérir des dépenses annuelles de la dite Banque en liquidation, et si ces dépenses ne sont pas plus fortes que celles des autres Banques en opération de cette ville, et si ces dépenses ne sont pas trop fortes pour les ressources présentes de la dite Banque, vu les circonstances et le temps.

Sur motion de M. Declouet, le Sénat siège à huis clos.

Après l'ouverture des portes, M. Livaudais donne avis qu'il présentera un acte pour amender les divers actes relatifs à la Cour de Cité de la ville de Lafayette et pour d'autres objets.

La pendule marquant une heure, le Sénat s'ajourne à lundi prochain, à 9 heures A. M.

DÉPARTEMENT DE LA TRESORERIE,

Nouvelle Orléans, 6 janvier 1845.

A l'honorable Antoine Boudousquié, orateur de la Chambre des Représentans.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel que la loi me fait un devoir de vous présenter.

Conformément à la sixième section de l'acte intitulé : " Acte pour pourvoir au règlement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat et pour d'autres objets," approuvé le 25 mars 1841, les propriétés suivantes, appartenant à l'Etat, ont été vendues à l'enchère, aux termes et conditions fixées par la législature.

1o. La vente du Rail, de neuf esclaves, des machines, et de tous les privilèges appartenant à la compagnie du Chemin de fer de Nashville, a produit une somme de $53,570 00

A cela il faut ajouter la vente de 28 esclaves et d'un coffre-fort en fer, saisis et vendus, en 1842, par le shérif Thomas, laquelle vente a produit 13,590 08

Plus, la vente d'un esclave en 1843, saisi et vendu en 1843, par le shérif Lewis, laquelle vente a produit 679 96 — $ 67,840 00

2o. Les terrains et bâtisses appartenant à l'Etat, situés dans les rues Jefferson, Chartres, Vieille Levée et Toulouse, ont produit 109,100 00

Des réclamations ont été faites par deux propriétaires, pour la moitié d'un mur mitoyen rue Toulouse, et pour une portion de terrain sur toute la profondeur des lots situés entre les rues de Chartres, Jefferson et de la Vieille Levée. Si ces réclamations sont fondées, il serait convenable que le Trésorier reçut l'ordre de les régler.

3o. Le Rail, 17 esclaves, les machines, mobilier, bâtisses, les créances, droits et privilèges appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, ont été vendus sous la condition que l'acquéreur continuerait de tenir le dit chemin de fer en pleine opération, et qu'en outre il assumerait le paiement de $18,000. La vente a produit 15,050 00

[Plusieurs demandes en intervention, s'élevant à la somme de 17,633 58/100, sans y comprendre l'intérêt, ont été formées devant la Cour du Premier District Judiciaire, ayant pour but de réclamer le produit de cette vente. L'avocat-général, chargé de faire mettre de côté ces demandes en intervention, a l'espoir d'y parvenir, attendu que le privilège de l'Etat prime celui des intervenants.]

4o. La vente des propriétés, terres, esclaves, droits et privilèges appartenant à la Compagnie du chemin de fer de Port-Hudson et de Clinton, devait conformément aux avis insérés dans les journaux, avoir lieu le 20 décembre dernier ; mais une injonction de la Cour du 3 me District judiciaire, rendue dans l'affaire de Perry et Langlois de Wm. Langlit, et autres, réclamant plus de $26,000 en vertu de divers jugements, a mis arrêt à cette vente, et la renvoyée jusqu'à la décision ultérieure de la Cour.

5o. Les actions appartenant à l'Etat dans la Compagnie de Dessèchement n'ont pas été offertes en vente ; elles ne pourraient être vendues qu'à ce moment qu'à vil prix, tandis qu'à l'issue du procès entre la Compagnie et la maison de MM. Lizardi & Co., l'Etat peut espérer disposer plus tard de sa part d'actionnaire dans cette institution à des conditions bien plus favorables.

Le montant du jugement obtenu par l'Etat contre la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, s'élevant à $37,500 00 et les intérêts arriérés à cinq pour cent, s'élevant à 4,418 65 — 41,918 65

qui servi à éteindre en partie un bon émis par l'Etat pour prêt obtenu de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Ce prêt, dont la somme primitive s'élevait à $72,000, échéant le 1er juin 1843, se trouve réduit maintenant à $32,77[illegible]100, au pied du comptant, le 30 décembre 1844.

En vertu des dispositions de l'acte intitulé " Acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat de la Louisiane à vendre les terres vacantes appartenant à l'Etat de la Louisiane," approuvé le 25 mars 1844, il a été vendu jusqu'au 20 décembre dernier :

En vente privée, 2,845 29/100 acres des terres données pour les écoles publiques, p. $8,536 50

Idem, 40 00/100 acres de terres données pour les améliorations internes, pour 120 00

En vente publ. 10,481 31/100 acres des terres données pour les Ecoles publiques, p. 32,164 00

13,366 60/100 Ensemble, $40,811 10

Dont le paiement a été effectué comme suit :

En espèces $7,106 10

En coupons d'intérêt échus de la dette proprement dite, 33,715 00

$40,821 10

Il appert des comptes du Receveur des deniers publics [au département du Trésor], jusqu'au 31 décembre dernier, lesquels comptes ont été tenus distincts pour chacune des deux concessions. La vente a été continuée le 3 du courant.

A l'exception des ventes et des règlements susmentionnés, la situation des affaires de l'Etat, pour ce qui concerne ses dettes proprement dites, n'a subi que peu de changement depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. On en peut attribuer la cause au refus temporaire de la part des Banques créancières de l'Etat, d'adhérer aux mesures adoptées à la dernière session de la Législature pour la liquidation et le règlement d'environ $2,500,000 [illegible] des dettes proprement dites de l'Etat. Quelques amendements aux lois relatives à ce sujet, procureraient les moyens d'arriver au but désiré ; l'Etat se libérant ainsi, resterait avec une dette n'excédant pas $1,600,000, échéant à diverses époques, entre 1848 et 1872, et pour éteindre cette dette, il suffirait ou du surplus du revenu annuel, ou du produit de la vente des terres publiques de l'Etat.

Dans cet état de compens, résultant du non-accomplissement des mesures susmentionnées, le département [illegible]

[illegible] Toutes les dettes échues dans un bref administration, toutes celles résultant d'appropriations anciennes ou récentes, ont été acquittées sur présentation ; l'intérêt de la dette proprement dite a été diminué, autant que faire se pouvait, par le paiement direct d'une partie de l'intérêt et en recevant les coupons en paiement de taxes, et de propriétés vendues par l'Etat. Malgré cela, un fort montant de fonds inactifs s'est accumulé dans le trésor, s'élevant, au 31 décembre dernier, à la somme de $155,669 41, tandis que l'année précédente les sommes en caisse ne s'élevaient qu'à $52 040 67.

En réservant de cette somme ce qui sera nécessaire pour les frais à encourir pour la convention d'Etat dont la réunion doit avoir lieu prochainement, et ce qui sera nécessaire pour les écoles publiques et pour d'autres objets, la balance s'élevant à $100,000 pourrait être appliquée au paiement partiel des dettes proprement dites de l'Etat. A cet effet, la Législature pourrait statuer, en même temps qu'elle ferait les amendements indiqués plus haut aux actes de 1844 relatifs au règlement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat.

Je ne crois pas hors de propos de demander que le trésorier soit autorisé de vendre à l'encan une esclave nommée Marie, âgée d'environ 48 ans, laquelle est malade, ainsi que ses enfants : John âgé de quatre ans, et Carmelite âgée de vingt-cinq ans avec un enfant de dix mois. Cette négresse Marie et sa fille Carmelite furent retirées de la prison de cette Paroisse par Son Excellence le Gouverneur Roman, dans l'année 1831 et furent placées par mon prédécesseur entre les mains et sous la surveillance d'un citoyen de cette ville qui les a toujours en sa possession et qui est prêt à les livrer.

L'assessement d'une taxe de huit cents piastres sur la paroisse Morehouse pour l'année 1844 inclusivement, et pour chaque année subséquente, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, et la diminution d'une pareille somme de huit cents piastres sur la taxe imposée à la paroisse de Ouachita pour la même année, sont des sujets qui réclament l'attention immédiate de la Législature à l'effet d'assurer le recouvrement de cette somme. L'action de la Législature devient également nécessaire pour la répartition de la taxe imposée sur les paroisses de Lafayette et de Vermilion pour l'année 1844 et les années subséquentes.

Dans quelques paroisses, les juris de police choisissent comme assesseurs les shérifs ou collecteurs de taxes. Il peut résulter des abus de ce cumul ; et un acte de la Législature en le prohibant, empêcherait les graves inconvénients qui en peuvent naître.

Des difficultés sans nombre résultent du chaos de nos lois relatives à la collecte des revenus de l'Etat, et je prends la liberté d'appeler encore une fois, l'attention particulière de la Législature sur celles de ces lois qui ordonnent la vente, pour paiement de taxes, des propriétés appartenant à des non résidens. La 13me section de l'acte du 26 Mars 1842 [page 442] a rappelé un système de législation qui, quoique entaché de quelques défauts, était néanmoins le résultat de vingt années d'expériences et de tâtonnemens, et promettait, moyennant quelques modifications, de conduire au but désiré : la remise en vigueur, sans aucune désignation expresse, de lois tombées en désuétude pendant cet espace de temps, a fait naître de grandes difficultés et occasionne des dépenses lorsqu'il s'agit de les mettre à exécution. Dans de certains cas, les shérifs figurent comme débiteurs de l'Etat, tandis que les taxes dues par les non-résidents, le montant de leur commission, suffiraient pour balancer leurs comptes. Il est d'autres cas où des shérifs ont préféré payer, de leurs deniers, les taxes des non-résidens, plutôt que de courir les risques d'un poursuivis en dommages pour les saisies et ventes faites par eux et qui pourraient être déclarées illégales, et aussi plutôt que de figurer comme n'ayant pas rendu leurs comptes annuels à l'Etat.

Les difficultés énumérées plus haut, et beaucoup d'autres dont un détail circonstancié prendrait trop de place dans un rapport comme celui-ci, font sentir la nécessité de créer un Bureau de Commissaires, composé d'hommes pratiques et d'autres, versés dans la connaissance des lois, auxquels il serait fait un devoir de reviser toutes les lois relatives au revenu de l'Etat, de les condenser, et de les réunir en un seul corps sous la forme d'un manuel, à l'usage des divers officiers publics, et de soumettre le résultat de ce travail à la Législature, à sa prochaine session. Si de semblables mesures ne sont pas immédiatement adoptées et mises en opération, l'Etat éprouvera, dans ses revenus, des pertes considérables que ne pourra pas contrebalancer l'augmentation de ses ressources, résultant de l'accroissement de la population et du travail. Un coup d'œil jeté sur le chiffre des "Déductions" porté au sommaire A ci-annexé, fera voir que les non-valeurs sur les tableaux des taxes pour les années 1841, 1842 et 1843 dans tout l'Etat, certifiées par les différens juges des paroisses, s'élèvent au 31 décembre dernier, à $48,369 36

Et pour le deux années précédentes, les pertes de la même nature se montaient à $33,031 23

sans y inclure les taxes des non-résidents qui n'ont pas été perçues, ainsi que les taxes sur métiers et professions, non collectées dans la paroisse d'Orléans.

Un sentiment de justice (même en supposant qu'il n'y eût pas d'autres motifs plus importants) vis à vis de la grande masse des contribuables qui versent régulièrement le montant de leurs taxes dans le trésor, exige, ce me semble, que l'on apporte promptement un correctif à un pareil état de choses.

Malgré les grands désavantages et les nombreuses difficultés qu'entravent les collecteurs de taxes et le trésorier de l'Etat dans l'accomplissement de leurs devoirs, ainsi qu'on peut le voir par ce qui précède, c'est avec une vive satisfaction que le soussigné peut dire, à la louange des shérifs et des collecteurs qui figurent dans le tableau H comme, ayant réglé leurs comptes pour l'année 1843, que sur le montant des taxes de ladite année, s'élevant, d'après le rapport du tableau G, à la somme de $315,733 60 cts, il ne restait à percevoir que $51,363 60 cts, à compte de laquelle dernière somme celle de $10,360 13 cts a été collectée depuis le 1er janvier courant ; et il y a tout lieu d'espérer que le reliquat rentrera prochainement dans les coffres de l'Etat. Bien que ce résultat soit satisfaisant, il est possible de faire mieux encore ; une copie de ma circulaire de l'année dernière sera de nouveau adressée aux shérifs des différentes paroisses, pour leur enjoindre de verser le montant des taxes de 1844 dans le trésor au plus tard le 31 mai prochain, ainsi que la loi de 1820 l'exige ; et il y a lieu de croire que par ce moyen il sera tenu compte, par eux, de toutes les taxes de 1844, dans le temps voulu par la loi.

Une somme de "vingt-six mille six cent soixante-cinq piastres et quatre-vingt onze cents" a été portée pendant l'année dernière au crédit des fonds appropriés aux travaux publics, savoir

Appropriation annuelle faite par l'Etat pour 1841	$20,000 00
Sommes reçues des E. U. étant le cinq du cent sur le produit des ventes des terres publiques faites avant le 1er Juillet 1843	6 665 91
	26 665 91
Ajoutez à cela la balance en banque au 31 décembre 1843, de	7,170 45
Total,	$33,836 36
Les paiemens faits sur mandats de l'ingénieur de l'Etat, contresignés par le gouverneur, s'élèvent à la somme de	27 018 55
Laissant dans la caisse des travaux publics une balance déposée dans la Banque de l'Etat de la Louisiane, le 31 décembre 1844, de	$6 817 81

Les tableaux ci-annexés, marqués B C D E, font voir la situation de l'Etat ainsi qu'il suit :

Dettes proprement dites, d'après les pièces B et C, y compris $477,919 14 reçues des E. U. en dépôt — $4,663,715 06

(Obligations éventuelles contractées pour les banques hypothécaires et pour les municipalités Nos 2 et 3, ainsi qu'il appert de la pièce D—$14,575,146, et l'intérêt $775,347 82.)

Actif de l'Etat, d'après le tableau E — $4 049 130 56

Les tableaux F G H font voir l'arriéré et le versement des taxes sur propriétés foncières, esclaves, etc, conformément aux listes de taxes transmises au Trésor.

Le tableau I contient un état approximatif des recettes et dépenses ordinaires pour l'année 1845, desquelles devra, selon toutes les probabilités, résulter un surplus à la fin de l'année de $65 350. Dans le tableau de même nature, marqué F dans mon dernier rapport, le surplus probable avait été computé à 75,700, tandis que, par suite d'une erreur qui s'est glissée en additionnant la somme des dépenses probables, ce surplus n'aurait dû être porté qu'à $61,700. Le surplus actuel des recettes ordinaires pendant l'année 1844 a excédé $100,000.

Le tableau K est le rapport annuel que la loi me fait un devoir de transmettre à la Législature, au gouverneur et à l'avocat général, relativement à la taxe de deux pour cent, ou "au surplus des deux tiers" à payer par les officiers publics qui reçoivent des émolumens en vertu de leurs commissions, avec les noms de ceux qui ont ou n'ont pas payé cette taxe ou ce surplus. Les recettes provenant de cette source de revenu s'élèvent, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1844, inclusivement, à la somme de $13,662 39

Le *Tableau général des Comptes* de ce Bureau (dont la pièce A est le sommaire) établit que le montant reçu depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1844 inclusivement, ajouté aux sommes en caisses le 31 décembre 1843, et au produit des ventes de propriétés, etc, s'élève à $972,177 61

et que le montant payé pendant la même année s'élève à 616,684 98

Ce qui laisse dans le trésor une balance s'élevant, au 31 décembre 1844, à la somme de $355,492 63

Savoir :

Argent déposé à la Banque de la Louisiane	$155 669 41	
Billets échéant en 1845 et 1846	161,545 00	
Bons et billets protestés	38 278 22	
		$355,492 63

Tout ce qui précède vous est respectueusement soumis,

WM. DE BUYS,
Trésorier de l'Etat.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Sulden, Shaw, Liverpool, Dorsey & Offenandt
Navire Columbia, Haley, Havre, L H Gale
Navire Mayflower, Sawyer, Liverpool, Harrod, Crabtree & Moody
Brick Golden Rule, Whittington, Brême, Wm Burgess & co
Brick Hope Howes, Shaw, Havane, J Alexander
Brick Osceola, Davis, New York, Bridge & Bro
Brick Oceanus, Smith, Baltimore, C J Meeker
Steamer Maid of Kentucky, Edwards, Port Caddo, Texas.

ARRIVES.

Navire Sweden, Shaw, du Havre.
Navire Kalamazoo, McCurran, New York.
Barque Magnolia, Ward, de St Vincent.
Barque Lady Constable, Gurbutt, de Liverpool.
Steamer Iron City, Tucker, de Lafourche.
Steamer Sarah Bladen, Boggs, de Florence.
Steamer Big Hatchee, Frisby, de Randolph et Memphis
Steamer Petosi, Daniels, de Lafourche
Steamer Missouri Mail, Streck, de Donaldsonville
Steamer Fort Wayne, ——, de Cincinnati.
Steamer Music, Thomasson, de Baton Rouge.
Steamer Aid, Reed, de St Martinville.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Montezuma, Baker, de Natchez.
Steamer Florida, Croft, d'Apalachicola.

En [illegible] ... [illegible] de différentes qualités, 42 caisses vin blanc Haut Sauterne, 30 caisses vin rouge St Julien, 100 caisses vin blanc mi cat, qualité supérieure, 100 paniers muscats supérieur de Champion, 10 quarts de pipe eau de vie J. J. Dupuy, 40,000 bouchons fins, à vendre par
20 janv—15 G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

MEUBLES—LOUIS PICHET, ébéniste, vient d'ouvrir un magasin, No. 56 rue Conti, où il vend à des prix très modérés, des meubles de toutes genres. Il entreprend les réparations et reprend les vieux meubles en échange.
LOUIS PICHET, No. 66, rue Conti, entre Chartres et Royale.
6 jan—30

EN débarquement du navire Hargrove, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné :
150 caisses macaroni,
50 do vermicelle,
100 paniers huile de Magniol, 12 bouteilles;
100 do do do 24 demi do
50 do do do 12 demi do
100 caisses liqueurs assorties.
24 déc—1m G. M. LUCAS, 30 Bienville

CHANGEMENT de domicile—MERLE, BEYLLE & Co. ont transporté leur bureau au No. 79, rue Tchoupitoulas. 21 janv

SUIF—33 barils suif, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
13 jan 79 Tchoupitoulas

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—En débarquement du navire Cygnet, et en magasin, un assortiment général de chaussures, à vendre par
21 jan FROST & Co. 10 Magasins

CHAPEAUX—150 caisses Nutria, Feutre, Castor et Soie, à la mode et à larges bords, à vendre par
21 jan FROST & Co., 10 Magasins

CIRAGE—50 grosses, excellente qualité, à vendre par
21 jan FROST & Co, 10 Magasins

HABILLEMENS—20 caisses Habillemens à bas prix, à vendre par FROST & Co.,
21 jan 10 Magasins

FIL A CORDONNIER—6 caisses, à vendre par
21 jan FROST & Co, 10 Magasins

BOUCAUTS A MELASSE—250 jeux de boucauts, venant du Nord, à vendre par
21 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

TABAC—21 balles excellent Vuelta de Abajo, dont deux tiers enveloppes et un tiers tripes, en débarquement du navire à vapeur Alabama de la Havane, à vendre par
21 janv E. TROISGROS, 26, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—50 caisses blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par E. TROISGROS,
21 janv 26, Vieille Levée

TABAC—100 ballots Cuba, capes et tripes, 50 ballots Vuelta de Abajo, dito, 100 ballots Kentucky de 100 livres chaque, à vendre en magasin par E. TROISGROS,
21 janv 26, Vieille Levée

SUCRE Havane—54 caisses en débarquement de Matanzas et de l'Alabama, à vendre par E. TROISGROS,
21 janv 26, Vieille Levée

VINS fins—Rouge en barriques, sauterne en demi barriques, qualité de choix, en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE,
21 janv 149, Commune

INDIGO—21 surons vrai indigo espagnol, à vendre à des termes libéraux par HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28 Gravier
21 jan

MORUE—300 tambours et 200 caisses actuellement en débarquement du Norumbega, à vendre par
21 jan HARVEY & COOLIDGE, 26 et 28, Gravier

CAFE—100 sacs café Rio, en débarquement et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
21 jan 26 et 28 Gravier

CAFE RIO—18000 sacs chargement des navires Cato, Wyoming, Maid of Orleans et Hortense, à vendre par
21 jan GEO. GREEN & BROTHER, 82 Gravier

CHAMPAGNE—Les soussignés, agents pour la maison Dufeu-Deniis, de Reims, offrent à vendre ces vins qui sont de première qualité.
21 jan GEO. GREEN & BROTHER, 82 Gravier

SAVON—375 caisses de la marque Winchester, en débarquement du navire Cygnet de Boston, à vendre par
10 janv E. TROISGROS, 26 Vieille Levée

CAFE Java—80 sacs vrai café Java, en débarquement de l'Oconée, de New York et à vendre par
10 janv E. TROISGROS, 26, Vieille Levée

EN débarquement du navire Paquebot de Cayenne No. 2 de Bordeaux et à vendre par le soussigné : 20 barriques vin rouge, 9 demi do vin blanc, 15 do vinaigre.
10 janv AUGT. MOLIER, 90, St Louis

DAMEJEANNES—500 damejeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Manchester, du Havre et à vendre par NUMA LACOSTE,
10 janv 163, Royale

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, 300 boites sardines à l'huile en boites et demi boites de la marque bien connue B. Guilloux.
10 janv AUGT MOLIER, 90, St. Louis

EN débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux, et à vendre par le soussigné, 285 barriques vin rouge Montferrand, 35 demi do vin blanc Barsac, 450 paniers huile d'olive, 300 bouchons fins et ordinaires, 2 caisses pruneaux en pot et demi pots.
10 jan—15 AUGT MOLIER, 90, rue St. Louis.

CHANDELLES—65 caisses blanc de baleine, en débarquement du navire Cygnet, à vendre par
10 janv FROST & Co, 26, Vieille Levée

LOWELLS—3 balles de cotonnade, en débarquement du Concordia, à vendre par Wm. FROST & Co
10 janv 26, Vieille Levée

CHAUSSETTES—50 caisses chaussettes en laine tricottée, en débarquement du Concordia et à vendre par Wm. FROST & Co,
10 janv 26 Vieille Levée

EAU DE ROSE—33 [illegible] de Rose, Pêche et Orange, en débarquement du Sultane, et à vendre par
10 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

LIQUEURS—[illegible] de rhum de la Jamaïque, [illegible] pipes de genièvre, 25 demi pipes de [illegible], à vendre par
10 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EPICES—Clous de girofle, poivre, gingembre en racine, piment et cannelle, à vendre par
10 janv ROBERTS & HALL, 75 Magasins

EPICES MOULUES—Moutarde, Cayenne, poivre, gingembre, clous de girofle, piment, &c à vendre par
10 jan ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VINS—Malaga, Lisbonne, Madère, Port, Sherry, Canary, Sicile, &c. en pièces, demi et quarts et en caisses à vendre par ROBERTS & HALL,
10 jan 75 Magasins

A GENCE du sucre raffiné de Boston—sucre en pain, en morceaux et en poudre, double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
10 jan—1m NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

EN débarquement du navire Créole, de Bordeaux, 12 paniers champagne supérieur, 35 balles amandes à coque molle, 20 balles bouchons pour bouteilles, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
8 janv 11 et 15 St Louis

EN débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux, barriques Margaux supérieur, Château Lafitte, 6 do du Château Margaux, 6 do de Pauillac, Médoc, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
8 janv 11 et 15 St. Louis

DIVERS—200 sacs café de Rio; 70 caisses thé Young Hyson; 100 caisses savon de Boston No. 1; 100 do de l'Ouest; 24 caisses blanc de baleines; 100 paniers huile d'olive, marque de [illegible]; 200 quarts de Kentucky en boîtes de fer blanc de toutes grandeurs; merise en caisse et en tambour; chandelles de suif, à vendre par
20 jan R. DITTRICH, 35 Poydras

CAFE DE RIO—[illegible] en débarquement du navire Venezuela, à vendre par R. DITTRICH, 35 Poydras
20 jan

AMIDON—50 caisses de Proctor, à vendre par
20 jan HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

PORC—[illegible] barils petit porc, 16 boucauts plats côtes fumées de Cincinnati, à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

CHANDELLES—30 caisses chandelles de composition, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44, Poydras

FROMAGE—100 caisses de l'Ouest, à vendre par
20 jan HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

TABAC—13 boucauts tabac en feuille du Missouri, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 jan 44, Poydras

WHISKEY—300 barils rectifié, 100 do ordinaire, 24 do vieux Bourbon, à vendre par
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
20 janv 44, Poydras

FARINE—850 barils fine superfine de l'Ohio; 150 do St. Louis, à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

HUILE de lin—36 barils, à vendre par
20 janv HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

SAVON—150 caisses extra No. 1, à vendre par
20 jan HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras

WHISKEY—50 barils Monongahela supérieur, de 6 ans, en magasin, à vendre par
20 jan SMITH BRYAN, 20, Douane

MOUSSELINES—Un assortiment de mousselines de toutes sortes et de saison, reçus pour les derniers arrivages, à vendre par SMITH, BRYAN,
20, Douane

TABAC en feuille de Cuba—177 balles, enveloppes et intérieur, en débarquement du brick Leopold O'Donnell de St. Yago de Cuba, à vendre par
20 jan FRANCIS LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—De toutes qualités et genres, à vendre constamment par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée

TABAC de la Havane—En Feuilles—Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, de qualité supérieure, à vendre par
20 jan J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

CIGARES PRINCIPES véritables, en magasin et à vendre par J.M CABALLERO,
32 Vieille Levée

SUCRE Havane, jaune et brun à vendre en magasin par J M CABALLERO,
20 janv 32, Vieille Levée

PORTO—140 quarts fûts vin de Porto, à vendre par
P. LONGIS, 116 Royale

MADERE—120 quarts fûts vin Madère, à vendre par
P. LONGIS, 116 Royale.

COGNAC Champagne—De la marque de Castillon, en de Bisquits de jupe, ayant droit au drawback, à vendre par EUGENE ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis

VINS en Barriques—300 barriques vin de Bordeaux, St Estèphe, St. Julien, Lisbac, Larose et Haut Brion, à vendre par EUGENE ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis

VINS Blancs—80 demi barriques Sauterne, à vendre par EUGENE ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis.

VINS Rouges en Caisses—250 caisses St Julien et 30 caisses Ch Lafitte à vendre par
EUGENE ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis

COGNAC—15 tierçons 1ère preuve, P. Godard & Co. de 4ème preuve, de la marque J. J. Dupuy, en demi pipes, et 10 quarts très vieux de la fameuse marque de l'Aigle, sous les clefs de la Douane et à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis.

HUILE D'Olive, en caisses et paniers, à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis

COUVERTURES 3 points très lourdes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis

SARDINES—600 caisses et 150 demi boîtes, de la marque de Cunud de la Rochelle, à vendre par
EUG. ROCHEREAU,
20 jan 17 et 19 St. Louis.

CHAMPAGNE—De très bonne qualité de la marque Nabain de Pierry, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
17 et 19 St. Louis.

FIL pour Tailleurs et Cordonniers—Un assortiment en vente au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Dela, de Tennessee en débarquement du steamer John Marshall, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE,
28 nov 149 Commune.

CUIRS—500 cuirs secs et salé secs, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
27 déc 24 Bienville

Mouchoirs de Batiste,

AU PRIX COUTANT.

2000 DOUZAINES mouchoirs de batiste, unis, ourlet, brodés et vignette couleur, à vendre au prix coûtant en gros et en détail, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
11 jan 21 Magasins

BRODEQUINS, bottes souliers—119 caisses assorties, en débarquement du navire Concordia et à vendre par
11 jan FROST & Co., 10 Magasins

CHAPEAUX—43 caisses chapeaux soie, castor, poil ras et à vendre par FROST & Co
11 jan 10, Magasins

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le paquebot bien connu PATRICK HENRY, capt. Robt. J Darcy, est prêt à prendre du fret en face de la Conti, partira samedi, 25 du courant, à 10 heures du matin, prenant du fret et des passagers pour Bayou Bœuf, baie de Berwick, St. Martinville et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à
23 jan P J PAVY & Co. 13 Conti

POUR LES OPELOUSAS et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer neuf PANOLA, capitaine J. Mercier, partira comme il est dit ci-dessus, samedi 25 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à C. TOLEDANO,
23 jan—3 97, rue des Magasins

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le steamer HARKAWAY, capt C. O. Robertson, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, aujourd'hui 23 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
23 jan 41, Poydras.

POUR LES ATTAKAPAS, VIA ATCHAFALAYA.—Pour St. Martinville, Nile. Jhérie, Franklin, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires, sur les rivières de l'Atchafalaya et du Têche—Le beau steamer JOHN AULL, capt. G. Ratier, partira pour les ports ci-dessus et tous les ports intermédiaires, samedi prochain, 25 courant, à 10 heures A. M. positivement. Pour fret ou passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à
DARBY & TREMOULET,
21 Vieille Levée.

Le John Aull prendra du fret pour Bayou Bœuf, la Baie de Berwick et tous les ports intermédiaires sur la rivière du Mississippi. 22 jan—4

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le steamer QUEEN of the WEST, capt S. B'tchell, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, dimanche 26 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
26 jan 44, Poydras.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, Lafourche &c—Le bateau à vapeur JUNIATA, capitaine Choats, partira de la Nouvelle-Orléans les mardis à 10 heures du matin, et à son retour il quittera Thibodeauxville les vendredis à 8 heures, et Donaldsonville les samedis matin 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à J M LANDREAUX & Co
17 janv 11, Front Levée

POUR LAFOURCHE ET LA COTE—Le bateau à vapeur à passagers, MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, fera à l'avenir ses voyages deux fois par semaine à Donaldson, en partant de la Nouvelle Orléans, comme avant, tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin et de Donaldson, tous les mercredis et sam di à 8 heures du matin. Le Missouri Mail prendra du fret, bien que le bayou soit bas, en le faisant transporter le long du bayou sur des bateaux plats, aux prix les plus modérés.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. A. BRAUD & LANDRY,
13 jan—[illegible] 14 Bienville

MALLE DES ETATS-UNIS.
STEAMER BRILLIANT.
PAQUEBOT REGULIER—Pour la Côte, Donaldsonville, Bâton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée—Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Jesse Hart, partira de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis matin, à 10 heures, et du Bayou Sara tous les samedis après l'arrivée des chars du rail-road. Il sera de retour ici les dimanches matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Wm. H. AVERY,
8 oct 88, Gravier

POUR LA BALISE—Le steamer FAME, capt Jourdain Martin, complètement réparé et remis à neuf, partira tous les samedis, à 9 heures A. M. du [illegible] de la rue St. Louis, pour la Balise et les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à
JACQUES LAROSE.—Agent
2 oct—6 m 71, Vieille Levée

MALLE DES ETATS-UNIS.
PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica, et Fort Adams.—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt Swon partira de la Nouvelle Orléans pour les ports susdits, tous les dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail-road, et sera de retour ici les jeudis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. H. AVERY,
7 sept 88 Gravier

CABOTAGE.

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot NIAGARA, capitaine Cole, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, dans la 2e municipalité, ou à T TOBY & BOGERT.
21 jan 71 Camp

POUR PHILADELPHIE.—La barque paquebot régulier, HARRIET THOMPSON, cap. Whipple, ayant presque tout son chargement engagé partira Vendredi 24 courant. Pour fret de 50 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à T. TOBY & BOGERT,
21 jan 70 Camp.

POUR BOSTON.—Vendredi 24 courant. Le navire paquebot AMILY, capt Pike, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles coton, s'adresser à T. TOBY & BOGERT,
21 janv 70, Camp

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot HARGRAVE, capt Bailey, a une grande partie de son chargement engagé et se rendant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
FOSDICK & BRO, 71 Camp.
21 jan

POUR SAVANNAH.—Le brick A. N. L. MARY WALKER, capt. Thrane, ayant une grande partie de son chargement engagé et se rendant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la marché aux légumes, ou à
FOSDICK & BROTHER 71 Camp.
21 jan

ON A BESOIN—Un bon navire pour New York. S'adresser à FOSDICK & BRO.
16 janv 71, Camp

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot JOHN MINTURN, capitaine Stark, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la Place d'Armes ou à
J W STANTON & Co.
17 janv enc. Magasins et Lafayette

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette fine voilière MADISON, capt Kinley, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
13 jan T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

DEMANDE.—On a besoin d'un bâtiment du port de 150 à 250 boucauts de sucre.
T. TOBY & BOGERT,
8 janv 70, Camp

POUR NEW YORK.—Le brick ELLIS, capt Mills, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
11 jan L H GALE, 93 Commune

POUR BOSTON.—Le navire APOLLO, capt Snyder. Pour fret, s'adresser à L. H. GALE,
11 janv 93, Commune

A VENDRE, FRET OU AFFRETTEMENT.—La jolie goëlette danoise la JEUNE MARIE, du port de 90 tonneaux, doublée, clouée et chevillée en cuivre, construite en bois de St Domingue, âgée de 4 ans, une marche supérieure, ayant des cabines pour les passagers. Pour la voir, s'adresser à bord ou à Messrs. [illegible] et au capitaine PERERA à bord, ou au Consul Danois, rue Bienville, No. 48.
21 jan—10

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Le navire de voilier [illegible] MORGON, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune
22 jan

POUR LE HAVRE.—Le navire américain A 1, AUSTERLITZ, capitaine R. Brown, partira sous peu pour le dit port. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
21 jan F. PERRET, 56 Toulouse

POUR LONDRES.—La barque anglaise CLUTHA, capt. Fowler, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou l'équivalent, s'adresser à
DUNCAN KENNEDY,
21 janv 52 Toulouse

POUR ABERDEEN.—Le navire de première classe, SPRING, capitaine Hamilton, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 jan T. TOBY & BOGERT 70 Camp

POUR LE HAVRE.—Le beau navire VICTORIA, capt. Hartshorn, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à
L. H GALE,
11 jan 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire MARY FLOWER, capt. Sawyer, partira sous peu. Pour fret de 240 balles de coton, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune
11 jan

POUR LIVERPOOL.—Le navire paquebot, fin voilier, MISSISSIPPI, capitaine Hilliard, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
3 jan HULLIN & WOODRUFF 60 Camp

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe SARDINIA, capitaine Foster, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à
1 jan LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire GENESSEE, capitaine Watts, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
31 déc 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire A No 1 ST PETERSBOURG, capt Trask, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE,
25 déc 91 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire TYRIAN, capitaine Daniel L Jackson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
LEVI H GALE,
28 d 93 Commune

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE.—Le steamship paquebot ALABAMA, capt. Windle, partira Dimanche 26 courant, à 9 heures A. M. précises.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
MERLE, BEYLLE & Co,
22 janv 79, rue Tchoupitoulas

POUR LA HAVANE.—Le navire à vapeur, fin marcheur et de première classe MARMORA, capitaine W. R Page, partira lundi, 27 du courant, à 5 heures de l'après midi.
Le MARMORA est entièrement neuf, construit solidement et est un des steamers les plus fins marcheurs ; il est double et chevillé en cuivre et a un jeu complet de voiles. Ses aménagements pour les passagers de cabines ne cèdent en rien à ceux d'aucun autre navire de la nouvelle construction, ayant des chambres closes et de bonnes dispositions pour les passagers à l'entrepont. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à ANDREW CASTILLO,
31, rue Gravier.

Les passagers sont priés de se pourvoir de passeports signés par le consul espagnol 21 jan 6

POUR TAMPICO—La goëlette A No 1, SARAH ANN, capitaine D. Davidson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, au pied de la rue Jefferson, ou à
R. D. BLOSSMAN,
20 jan—4 26 Bienville

Les consignataires par navire ST. ANDREW, capt Klein, venant de Bordeaux, sont prévenus que l'entrée du navire est faite en Douane. Il commencera ses décharges, ment, lundi 20 du courant. Les consignataires de marchandises sont priés de faire leurs entrées sous quinze jours et de faire retirer leurs marchandises de la Levée en face de l'hôtel des Monnaies. L. LONGIS,
18 jan Consignataire de navire, 116 Royale.

Pension Bourgeoise.

UNE FAMILLE CREOLE désire avoir trois ou quatre pensionnaires pour la table seulement. Les conditions seront modérées. S'adresser rue St. Pierre, No. 14, en premier, en face de la Place d'Armes. 6 jan—

BEAUX fusils dernièrement reçus par le Malabar de Liverpool, en magasin et à vendre par
W. A. RYAN,
5 nov No. 48 rue de Chartres.

GARDE-feux, chenets, pelles et pinces en cuivre, une grande variété en magasin et à vendre par
W. A. RYAN,
5 nov No. 48 rue de Chartres.

POUDRE et bourre, ainsi qu'une variété d'articles employés par les chasseurs, des meilleures manufactures anglaises en magasin et à vendre par
W. A. RYAN,
5 nov No. 48 rue de Chartres

COUPLETS de la manufacture de Clark—Un bel assortiment dernièrement reçu, en magasin et à vendre à très bas prix pour clore une consignation, par
27 déc W. A. RYAN, 48, rue de Chartres.

CIGARES HAVANE—25 milliers cigares de la Havane, en débarquement du brick Uncas, comprenant des Regalias, Canones, Millars, Trabucos, Damas, Cazadores et autres marques assorties, à vendre par
2 déc—[illegible] Y. QUADRAS, rue de Chartres

CHAPEAUX laine—30 caisses blancs et noirs à vendre par FROST & Co.
11 janv 10, Magasins

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 23 JANVIER 1845.

La 13me. représentation de la reprise de
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Meyerbeer.

On commencera à six heures et demie.

TABLEAUX de la Galerie Nationale,

No. 13, RUE ST. CHARLES.

Ces tableaux peuvent être vus de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi

Parmi les œuvres exposées au public, se trouve le NAUFRAGE DE LA MEDUSE, copié sur le magnifique tableau de Gericourt, du Louvre, couvrant une toile de 450 pieds AUSSI—Un portrait en pied de WASHINGTON, par Sully, et une grande vue de ROME, peinte d'après nature par G. Cooke, en 1829, ainsi que d'autres tableaux de divers artistes éminens.

Prix d'entrée : 50 cents. Billets de saison $1 50 pour une seule personne et $5 pour une famille. 20 jan—20

Le Grand Jardin Zoologique

DE PHILADELPHIE.

UNI A L'INSTITUT DE NEW-YORK,

Pour l'année 1845.

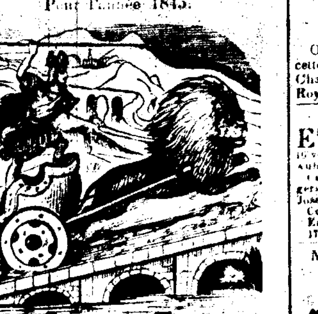

Est exposé à l'encoignure des rues de l'Hôpital et Condé, depuis SAMEDI 18—Heures, de 11 à 5; et de 6½ à 9 P. M. Prix d'entrée, 50 cents—Enfans au dessous de 12 ans, moitié prix

SPECTACLE NOUVEAU!

Le fameux W. A. DUBOISE,

Le grand dompteur d'animaux féroces, paraîtra dans une série de scènes pleines d'intérêt, sous le titre de :
SORT HORRIBLE DE L'ESCLAVE DU PACHA.

La musique exécutera les passages les plus mélodieux des chefs-d'œuvre des grands maîtres français, italiens et allemands.

Tableau de l'esclave, banni dans les forêts de Palhri, expirant de faim et de fatigue; un TIGRE monstrueux du Brésil s'élance sur lui.

Le despote l'a condamné à mourir, à moins qu'il ne soumette au harnais

UN LION SAUVAGE.

L'esclave réussit et traverse la scène, dans un char traîné par un LION.

Tableaux variés et situations pleines d'intérêt, où l'audace de l'esclave [illegible] allier au plus rare sang froid, soumet à sa puissance
UNE TROUPE D'ANIMAUX SAUVAGES,
[illegible] groupes élégans.

Pour les détails, voir les affiches.
17 jan—1m H. HOPKINS, Directeur.

Soirées Dansantes.

DONNEES PAR J. DEVOTI A L'ARMORY DU BATAILLON WASHINGTON.

M. J. DEVOTI prévient le public et les chefs de familles en particulier, qu'il compte donner une série de Soirées Dansantes à l'effet d'essayer les progrès de ses élèves.

La première soirée qui devait avoir lieu le 18, a été renvoyée à cause du mauvais temps à
SAMEDI 25 JANVIER.

Les dames et les enfans y sont invités. Les élèves de M. Devoti en particulier, ainsi que ceux des différens professeurs en ville, sont priés d'y assister.

Les bals commenceront à six heures P. M., et se termineront à minuit. On y exécutera les danses les plus en vogue, comme la Polka, &c.

Les familles qui n'auraient pas reçu d'invitation, sont priées de les envoyer chercher au bureau.

Les billets d'invitation serviront pour toute la durée des bals, qui seront annoncés dans l'Abeille et le Picayune.

Pour défrayer les dépenses, les chefs de familles et les messieurs paieront une piastre d'entrée. 20 jan

SALLE DU WASHINGTON ARMORY.

BALS DE SOCIETE.

UN GRAND BAL PARE

Aura lieu Mardi prochain, 28 janvier, et commencera à 8 heures du soir.

Le comité d'invitation s'assemblera tous les lundis et vendredis soirs, à 8 heures

DIRECTEURS.

R. J. Peters Jnr.	C. D. Lewis,
J. B. Dolhonde,	J. W. Saunders,
E. Bouligny,	E. E. Hyams,
Jules Doubillet,	J. M. Lee Jnr.
J. C. McAllister,	J. M. Kocks,
Henry Hatch,	H. G. Hyatt.

22 jan

BALS DE SOCIETE

A LA SALLE DES VOLONTAIRES DE LA LOUISIANE.

A une assemblée des souscripteurs, les personnes suivantes ont été nommées Directeurs :

*Col James H. Dakin,	*M. John Sampson,
*Capt. C. M. Emerson,	*Capt. C. T. Gach,
Capt. Stockton,	Capt. A. B. Rogers,
*Lieut. N. B. Kneass,	Lieut. John A. Turnell,
*M. Benj. W. Hunnington,	*M. John Weston,
*M. D. A. Bucker,	M. D. C. Labatt,
M. G. Bassoride,	M. Geo. White
Henry W. Olmsted,	Adj. W. L. Seymour,
Ed Fitch.	

*Les personnes dont les noms portent une étoile, forment le comité d'invitation.

Le troisième bal de la série aura lieu JEUDI vingt-trois du courant.

Les directeurs sont priés de s'assembler à la salle, le mercredi 22 courant, à 7 heures du soir.

Les souscripteurs sont priés de faire parvenir leurs listes d'invitation.

Par ordre des Directeurs.
O. CALCATERRA,
21 jan Secrétaire

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

P. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner des Bals de la Salle d'Orléans, et que ces Bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

Rien ne sera épargné pour rendre cette Salle un des meilleurs lieux d'amusement en ville.

L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de la ville.

27 déc P. A. DUBORD, Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon.

LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, que cette Salle ayant été entièrement réparée, sera ouverte tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, pendant la saison.

Tous les DIMANCHES, il y aura Bal pour les femmes de couleur.

Entrée :—Cavaliers, $1; Dames, gratis.
GEORGE STEPHENS Directeur.

COSTUMES DE BALS.

MESSIEURS MONTASSIER ET DESSONVILLE ont l'honneur d'informer le public, qu'ils tiennent un assortiment de costumes complets, élégants et choisis pour bals de société. S'adresser rue Bourgogne No. 371, entre St Pierre et Toulouse. 4 jan—

MR. CLISSEY, PROFESSEUR DE DANSE, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nlle-Orléans que son

ACADEMIE DE DANSE

Est actuellement ouvert au No 15, rue Bourbon, entre celles du Canal et de la Douane, où il donnera des leçons de cette gracieuse et favorite danse, appelée
LA POLKA.

Et, comme de coutume, un grand nombre d'autres danses propres à donner de la grâce et du maintien aux jeunes gens et demoiselles.

Il donne, en outre, des leçons aux Académies suivantes où peuvent se rendre les demoiselles qui, quoiqu'il n'était pas de ces académies, voudraient faire partie des élèves Madame Bourgos, 153, rue St-Louis.
Madame Desrayaux, encoignure Rampart et Bienville.
Madame Montgomery, 197, rue St. Joseph.
Mr Hitchcock, 119, rue Poydras.
Di Macarty, Ecole Polytechnique, 156, rue du Canal.

Il donnera des leçons particulières soit à sa salle ou au domicile des élèves.

Une classe du soir pour les messieurs, est ouverte de 6 à 9 heures. 1 nov—

MUSIQUE NOUVELLE.

T. E. BENOIT prévient ses amis et le public qu'il a transporté son Magasin de Musique au No 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Il vient de recevoir par le Nashville un grand assortiment de Musique nouvelle, un joli choix de

ROMANCES & DE POLKAS

pour Piano. Aussi : Un grand assortiment d'Instrumens de toutes genres, Orgues, &c.

On trouve chez lui des instrumens en cuivre pour musique militaire, des premières fabriques de Paris.

A DES PRIX TRES BAS. 8 nov

MUSIQUE NOUVELLE.

REÇU de France, par le navire Queen Victoria, du Havre,

Un grand assortiment de musique nouvelle pour piano, &c. &c. Romances nouvelles, Polkas, Musique nouvelle des opéras suivants : Puits d'Amour, la Sirène, Cagliostro, Othello, Dom Sébastien, la Juive, Robert le Diable, la Muette de Portici, Lucie de Lammermoor, la Favorite, Guillaume Tell, Domino Noir, Ambassadrice, &c.
24 déc V. HEBERT, 149, Chartres.

LE JUIF ERRANT,

PAR EUGENE SUE.

Republication de la Semaine Littéraire.

Par Livraisons de 32 pages in 8o.

Prix de la Livraison ..... 15 cents.

EL JUDIO ERRANTE,

Traduccion du roman d'Eugène Sue,

Par Livraisons.

Prix de la livraison ..... 15 cents
Chez V. P. TUR HEBERT,
24 déc 149, Chartres

LA TROISIEME LIVRAISON DU COMTE DE MONTE-CHRISTO,

EST prête à être délivrée aux souscripteurs.—On prévient les abonnements que pour l'ouvrage complet prix UNE PIASTRE payable d'avance. On souscrit au bureau de cette feuille et aux librairies de Vr. Hébert et de Lelièvre.

AVIS.

LE soussigné prévient le public, qu'il se chargera cette année de la musique pour bals de Société, sérénades, musique militaire, &c.

Il se propose aussi de donner des leçons de musique, chez lui, en ville, et d'arranger la musique pour tous instrumens.

Il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public.

S'adresser chez M. T. E. Benoit rue de Chartres, No. 78, ou à son domicile, encoignure St Pierre et Bourbon, au 1er. F. KROLL. 29 oct—3 m

TOILE à draps—21 balles toile écrue Cabot 4/4, 5 caisses idem Chickopee blanc, à vendre par
18 janv Wm FROST & Co., 26 Vieille Levée

MOULINS DE PRIESTLY,

A LA PAROISSE ST. JACQUES.

LE soussigné, venant de monter un grand et superbe moulin à vapeur, avec des machines nouvellement perfectionnées, est actuellement prêt à contracter pour la fourniture de planches de cyprès sur la côte du à la Nouvelle Orléans, à des termes aussi favorables que ceux offerts par tout autre moulin de l'Etat.

On remplira avec promptitude les ordres qui seront laissés, soit au moulin St. Jacques, soit au magasin de quincaillerie de Priestley & Bein, No. 19, rue de la Nile Levée, à la Nouvelle Orléans, ou chez Geo S. Mason, à Carrollton. MARGARET PRIESTLY.
Paroisse St. Jacques, 1er janvier 1844
6 janv—30

VINS Français, Liqueurs, etc.—Vins en barriques et barils, tels que, St. Emilion, Montferrand, Léoville, Talence et Haut Sauterne, liqueurs assorties de Curaçao, marasquino, orals, etc., prunes et cerises à l'eau de vie, dame-jeannes dragées, bouchons fins, à vin, à vendre par
16 jan REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

L'ECHO des FEUILLETONS.

JOURNAL Littéraire, paraissant [illegible]. Ce Journal se publie par livraisons [illegible] chacune est illustrée d'une gravure sur [illegible] par les meilleurs artistes de Londres et ornée de vignettes, ouvrage du Magasin Pittoresque. Les 12 livraisons forment la matière de 12 volumes in 8o ordinaires.

Les années 1841, 1842, 1843 et 1844 sont déjà en vente.

Prix de chaque année :—Un volume broché $4, reliure simple $4 ; reliure de luxe $5.

Prix de l'abonnement, 12 livraisons brochées, $3 par an,—avec une jolie gravure de modes, $3 50

Le Journal des Journaux.

REVUE Littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, publié par les mêmes éditeurs, le journal des Journaux est le complément de l'Echo des Feuilletons, dont il ne reproduit aucun des articles. Chaque livraison formant 64 pages grand in 8o, est illustrée de deux jolies gravures sur papier chiné, œuvres des premiers artistes Français et d'une charmante gravure de modes.

Prix de l'abonnement :—$3 par an, avec gravures de modes, $3 50.

Louis XIV et son Siècle.

HISTOIRE Pittoresque et Curieuse de la période de 1638 à 1715, Par Alexandre Dumas. Cet ouvrage se publie en 60 livraisons, dont 50 formeront un volume ; l'ouvrage se composera de deux superbes volumes, contenant la matière de 9 volumes ordinaires, orné d'au moins 190 grands sujets, de 50 gravures à part de l'une Cutie de vignettes et culs de lampes, etc., etc.

Chaque pamphlet contient deux articles.

Directeur : 4. DE LA PLACE, au bureau de l'Abeille rue de Chartres, No 61. 31 déc

LES TROIS

MOUSQUETAIRES.

On peut acheter les six livraisons au bureau de cette Feuille et aux librairies de Vr. Hébert, rue de Chartres, et de Lelièvre, encoignure Ste Anne et Royale.—Prix—une piastre pour l'ouvrage complet.

Les Mystères de Paris.

EDITION complète et illustrée en [illegible] volumes [illegible] richement reliés [illegible] évangéliques 16 vol. [illegible] Traité pratique [illegible] annuel, par Aubin Gauthier, ouvrage nouveau, 1844.

Concordance des Codes de Commerce étrangers et français y compris celui de la Louisiane, par Antoine de St. Joseph.

Concordance des codes civils, idem par [illegible]

En vente chez [illegible] LELIEVRE, Faubg. Royale et Ste. Anne.
17 jan

MOULIN DANS LA PAROISSE DE ST. TAMMANY.

A VENDRE UN MOULIN A VAPEUR et [illegible] cents acres de TERRE situés à l'entrée de la rivière Tangipahoa dans la dite paroisse. Le moulin est grand et la machine est en bon état; pouvant scier [illegible] pieds de planches d'un pouce en douze heures. Les terres de chaque côté de la rivière sont bien boisées, et on peut obtenir à peu de frais des pièces de bois de pin. Les terres avoisinant le moulin sont de première qualité, et il y croit des chênes blancs, des bouleaux et des [illegible]. Il y a dix acres défrichés, qui ont donné [illegible] de maïs chacun.

Sur les lieux se trouvent une [illegible] et d'autres bâtisses, un bon jardin avec des [illegible] de différentes sortes ; aussi, une forge et [illegible]. Cette propriété est sise dans un endroit agréable [illegible] qu'à 50 milles de distance de la Nouvelle [illegible].

AUSSI—[illegible] acres de bonnes TERRES [illegible] culture du coton, situées dans la paroisse de Tangipahoa, dont une partie est [illegible] est placée dans un endroit sain. Pour [illegible] s'adresser à FROST & Co., No. 10, [illegible] Nouvelle-Orléans.

EAUX MINERALES—En débarquement [illegible] Saint-Bienne [illegible] à vendre par [illegible] douzaines de cruchons [illegible] de Kissengen. Pourtant, médecins distingués [illegible] servis de cette eau, avec beaucoup de [illegible] dans les affections du foie et dans les [illegible].
21 jan [illegible]

CHAMPAGNE—Ce petit [illegible] de vin supérieur des marques Napoléon [illegible]
21 jan [illegible]

TABAC EN FEUILLE de la Havane, en débarquement du steamer Marmora [illegible]
23 jan [illegible] Poydras

SUCRE HAVANE—50 caisses jaune [illegible]
21 jan [illegible] Poydras

KIRSCH—Véritable kirsch [illegible] à vendre par [illegible] F. PERRET, 56 Toulouse
23 jan

VIEUX MADERE—En bouteilles [illegible] de pipe, en magasin et à vendre par F. PERRET, 56 Toulouse

POMMES DE TERRE—Reçues par l'Amitié, du Havre, et à vendre par le soussigné 100 barils pommes de terre première qualité
22 jan F. PERRET 56 Toulouse

ABSYNTHE suisse—1ère qualité, pure et véritable, à vendre par F. PERRET,
21 jan 56, Toulouse

MOUSSELINES—Reçues par les derniers arrivages, d'importation directe, des manufactures de mousseline blanche, unie à [illegible] de fleurs, brodées pour bals, mousquetaires [illegible] et deuil caisses, au choix des acheteurs, [illegible] par F. PERRET, 56 Toulouse
23 jan

A VENDRE au débarquement du navire Cayenne No 2, par les soussignés :
100 paniers huile, 6 caisses [illegible]
10 [illegible] fleurs d'oranger, en [illegible]
[illegible] caisses de [illegible]
10 demi [illegible], 130 quartauts [illegible]
[illegible] caisse fruits dans leur jus, [illegible] bouchons assortis
4 jan J. F. BERCIER & Co., Levée

FARINE—[illegible] barils St. Louis, [illegible]
150 barils St. Louis, moulins de J [illegible] Missouri
[illegible]
4 jan NEVILLE, [illegible]

Aux marchands tailleurs et Fabricants de Habits.
WILLIAM FITZMAURICE, [illegible] la mesure et la coupe des habits des de Paris et de Londres, [illegible] ceux que cela peut concerner [illegible] instructions dans l'art du tailleur, et [illegible] en.

Il appelle particulièrement l'attention du public sur les jolies coupes d'habits, de D'Orsay, ainsi que celles de ses patrons [illegible] dont il peut donner des patrons de toutes grandeurs.
[illegible] Jonnera une attention immédiate [illegible] seront adressées, au No. 2 rue Royale [illegible] de bonnes recommandations de personnes [illegible]
30 oct—jus 1 fév

EN débarquement du navire Cayenne No 2 de Bordeaux, chez P. J. Lacoste, rue Royale, St. Louis et Conti :

Vins rouges de toutes qualités, en barriques, en caisses et demi caisses, tels que, Montferrand, St. Julien, Margaux et Château Lafitte.

D'importations antérieures, des vins de toutes les qualités, liqueurs, vins, eaux-de-vie, [illegible] etc.

AUSSI—Bouchons pour bouteilles et dame-jeannes.
20 jan

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, en débarquement des derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille et maintenant [illegible] St. Andrews.

50 barriques vin de Bordeaux de choix, barriques vin commun, à bon marché, Sauterne et Barsac, 60 barils vinaigre, Whiskey, 75 caisses absynthe, 50 caisses [illegible], 100 ca. vin blanc et vinaigre, en caisses [illegible] de Zara, 300 paniers huile d'olive, grappé et petits cruchons, 300 [illegible], 150 caisses vin rouge de toutes qualités, eau de vie, 30 caisses cerises à l'eau de vie.
20 jan

A VENDRE au débarquement du navire [illegible] de Bordeaux :
100 barriques Vin rouge de divers [illegible]
349 do Haut Sauterne [illegible]
52 do Haut Barsac, 27 do [illegible]
 do Vinaigre blanc;
1225 caisses Vin rouge St. Julien, Léoville, Lafitte et Gruau Larose [illegible]
[illegible] dito)
1000 do contenant chacune 12 bouteilles [illegible]
10 futailles Cognac de J J Dupuy)
100 caisses Liqueurs assorties.
136 do Cerises à l'eau de vie [illegible]
58 do Fruits à l'eau de vie, 36 do [illegible]
200 paniers Anisette surfine, 30 caisses [illegible]
9 caisses Maraschino, 9 do truffes en [illegible]
 do Moutarde en pots, 30 boîtes [illegible]
50 caisses Fruits au vinaigre; 12 boîtes [illegible]
10 grosses écritoires en liège,
4 balles Vermicelle, 12 caisses prunes
75 douzaines Chemises en coton [illegible]
108 caisses de conserves, sardines en [illegible] de boites, pâtés truffés, fruits conservés au jus [illegible] bouteilles, champignons, [illegible] &c.
10 caisses Vins de Sauterne 1842.
14 nov CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire June, venant de Bordeaux :
12 barriques vin vieux pour familles (lère crue),
4 barriques vin blanc de Sauterne.
2 barriques vin blanc de Bergerac Mondeau, rs,
6 futailles vieille eau de vie de Cognac, 1ère preuve
En magasin, des derniers arrivages
16 quarts eau de vie de Cognac de J. J. Dupuy,
150 barriques vin rouge de toutes qualités,
50 caisses vin Gruaud Larose et Château Haut Brion, garantis véritables.
20 caisses Château Latour,
250 caisses vins de diverses qualités,
50 [illegible] vin blanc Sauterne et Barsac,
50 caisses Kirsch et absinthe suisse, 1ère qualité,
140 caisses vin blanc de Frontignan,
150 caisses conserves alimentaires, sardines, petits pois, cèpes à l'huile, champignons, fruits au jus et à l'eau de vie &c.
27 déc F. LORILHE & Co., encoignure Royale et Douane

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné :
800 paniers Huile de Marseille de la marque Plagnol et Possel, en bouteilles et 1/2 do.
1000 boîtes Sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, de la marque B. Guilloux.
[illegible] paniers Vin de Champagne, marque de l'Etoile et de la Couronne,
18 balles Bouchons pointus et non pointus,
150 paniers Guignolet d'Auger,
200 caisses Vin rouge St. Estèphe (Médoc), bouteilles capsulées ;
50 caisses Curaçao, 50 do Marasquin ; 100 do Olives verdalles ; 50 do Câpres ; 50 do Salaisons assorties, 50 do liqueurs assorties ; 20 do Eau de fleurs d'oranger, 20 do Savon de Marseille, 150 do Absinthe Suisse de la marque Sauvajol, Brunston & Co ; 120 do Macaroni et Vermicelle, 80 paniers Bouteilles vides ; 200 dito Anisette Bord surfine, 50 paniers bouteilles vins pour familles, différentes marques.
12 déc AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux :

10 demi pipes eau de vie 4me preuve, de Castillon ; 20 quarts de pipe dito dito ; 12 futailles de 30 gallons vieille eau de vie fine champagne, 6 dito 30 gallons, moitié dito ; 50 barriques vin rouge Médoc, 50 dito St. Julien ; 25 dito dito St. Emilion, 10 dito dito Montferrand, 10 dito dito St. Estèphe ; 4 dito dito Pauillac Vieux ; 15 dito dito Ch. Margaux dito ; 150 demi barriques vin blanc Sauterne ; 20 dito dito Barsac ; 10 dito dito Haut Sauterne, très vieux ; 40 demi barriques vin rouge, divers marques ; 200 caisses de 12 blles. vin rouge Médoc, 100 dito St. [illegible] ; 50 dito dito Margaux ; 30 dito dito vin blanc Haut Sauterne ; 25 dito de 24 demi bouteilles dito ; 10 demi [illegible] vinaigre blanc ; 12 caisses sardines à l'huile, 10 dito [illegible] bocaux en pauhans, rouleaux et [illegible] ; 50 paniers huile d'olive supérieur ; 35 paniers bouteilles [illegible] ; 20 balles bouchons diverses qualités ; 26 caisses cerises à l'eau de vie ; 25 dito de 12 pauhans fruits à l'eau de vie ; 25 dito 12 demi pauhans dito ; 200 paniers vin de Champagne supérieur ; 100 dito anisette fine ; 40 caisses liqueurs assorties ; 10 caisses curaçao superfin ; 4 barriques vin rouge Ch. Lafitte, vieux ; 2 futailles 61 à vide, &c.
3 janv EDOUARD LARRONDE, 45, rue St. Louis

A VENDRE la cargaison du navire Créole, de Bordeaux :

225 barriques vin rouge, bon ordinaire et vieux ; 50 demi dito vin blanc, première qualité ; 2000 caisses vin rouge St Estèphe dito dito Gruau Larose ; 13 demi-pipes eau de vie [illegible] preuve ; 12 dito dito 1re preuve ; 10 demi barriques dito [illegible] ; 60 barils vinaigre blanc 1re qualité, 15 caisses de prunes en pauhans ; 9 caisses de saucissons de Bologne ; 30 caisses capres ; 100 dito 1/2 et 1/4 de boîtes, 20 caisses [illegible] à l'huile, 1/2 et 1/4 boîtes entières ; 20 dito moutarde [illegible] ; 120 dito cerises, prunes et abricots à l'eau de vie ; 5 dito fruits assortis dans leur jus ; 50 paniers anisette supérieur ; 25 caisses absinthe de 12 litres chaque ; 25 paniers de champagne ; 300 demi bouteilles sauce tomate ;

15 boucauts de lit noir par grosses et petites palettes ; Petits pois, curaçao, liqueurs assorties, fruits, vins fins en caisses, lignes de tortues grosses, en boucauts et balles, Guignolet d'Angers, kirchwasser &c.
10 janv VOR. ROUMAGE, 87, rue St Louis.

FARINE :—
75 barils du moulin à vapeur Union, de St. Louis ;			
50	do	do	Missouri do
175	do	do	Skidmore do
200	do	do	Quincy City, do
180	do	do	Quincy, Illinois
1,000	do	do	autres marques de choix du Missouri, à vendre par NEVILLE, TOURNE & CO,
10 jan 185 Tchoupitoulas.

[illegible] DE [illegible] de graines [illegible] importation directe
Le soussigné, en cours de [illegible] stock de graines fraîches, vient de recevoir par les navires Manchester du Havre, et Sultana, de New York un Grand Assortiment général de Graines, pour les semailles d'hiver et d'automne.
Les marchands commissionnaires, planteurs, jardiniers, détaillants et autres, pourront en obtenir un approvisionnement sous le plus bref délai et aux prix les plus modiques de la ville.
18 janv W. DINN, 13, rue Commune

NOUVEAU BUREAU DE PLACEMENT
Par J. B. CABOS.
No. 24, rue Jefferson, Nlle. Orléans

DEMANDE.—Un jeune homme pharmacien bien recommandé, désire trouver de l'emploi.

On désire prendre à loyer, dix personnes blanches ou de couleur, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. De bons prix sont offerts, par des familles particulières. Les personnes qui auront de l'emploi à offrir aux ouvriers ne seront pas tenues de payer au dit bureau.

Nota—Les ouvriers boulangers ou de toute autre profession, peuvent s'adresser à M CABOS, pour obtenir des places ; comme aussi, les personnes qui désirent employer des ouvriers et ouvrières—ou bien des domestiques de l'un ou l'autre sexe. S'adresser au No. 24, rue Jefferson de 10 heures à 2 et de 4 à 6.

AUX détaillants d'huile de baleine. Les soussignés ont en magasin 5000 gallons huile de baleine blanchie pour hiver ; 2000 dito pour printemps et automne ; 300 dito huile d'éléphant blanchie ; 1000 dito huile de [illegible] 1000 do huile de [illegible] en barils, 50 barils huile à machine, à vendre par VREDENBURGH & Co.
18 jan 56 Vieille Levée

LE soussigné offre à vendre au débarquement du navire St. Andrew venant de Bordeaux, en face de l'hôtel des Monnaies :
12 barriques vin rouge St. Julien Médoc
12 do do Léoville, Médoc
12 do do Montferrand,
125 demi barriques vin blanc de Barsac
[illegible]

INDIGO—27 surons Guatemala [illegible] de 30 de [illegible] de Manille à [illegible]
18 janv W. F. VREDENBURGH, [illegible]

VIN—14 caisses vin [illegible] de Sauterne [illegible] caisses vin rouge [illegible] barriques [illegible] vin de Julien, de [illegible] barriques de [illegible] St. Jean [illegible] 50 dito Mo[illegible] 6 quarts de pipe cognac [illegible] en débarquement du navire St. Andrew, de [illegible] à vendre par
18 janv W. F. VREDENBURGH & Co

ETOFFES HAVILTON—33 caisses de cotonnade à carreaux, à carreaux, 14 caisses bleu de [illegible], 23 caisses cotonnade rayée et unie ; 14 caisses toile Hamilton, 6 caisses Tweeds à carreaux, 9 caisses cannevas de Hamilton, 14 caisses denims bleus, 5 caisses flanelle canton, en magasin et à vendre par
18 janv WM FROST & Co., 26 Vieille Levée

PLOMB de chasse et en barres—50 barils plomb de chasse, 30 de gros plomb ; 500 plomb en barres, en débarquement du steamer Walnut Hills, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
16 jan 79 Tchoupitoulas

VIN—500 caisses claret ayant droit au drawback, à la douzaine, à vendre par REYNAUD & FALLON,
16 jan 34, Tchoupitoulas

VINS Français et liqueurs—Vins claret en barriques et caisses, vin blanc en barils, liqueurs assorties, &c. à vendre par REYNAUD & FALLON,
16 jan 34, Tchoupitoulas

COLS ET ENTRELACS—Quelques caisses cols en coton, entrelacs en [illegible] en magasin [illegible] SMITH BRYAN, [illegible]
16 jan

WOOD & SIMMONS [illegible] à vendre en débarquement [illegible]
[illegible]
15 jan

AMANDES [illegible] en débarquement du navire [illegible] à vendre par RAYMOND [illegible]
7 janv

CAFE de la Havane, nouvelle récolte, reçu par le ship Alabama à vendre par
RAYMOND CABUZAC
3 janv

DRAPS DE LAINE—caisses, à vendre par FROST & Co., Magasins
14 déc

LA société de Dittrich & Shannon a été dissoute [illegible]. M R Dittrich [illegible] l'avoir [illegible] tous ceux qui [illegible] No. 25 de la rue Poydras.
R DITTRICH
P SHANNON
1er janvier 1845

LES associés [illegible] sous la raison de NEVILLE, TOURNE & Co.
1er janvier 1845

AVIS—Messieurs J. C. STONE & SEBASTIAN OSER, entrent comme associés dans [illegible] de ce jour.
1er septembre 1844 CHARLES OLIVER & Co.

FARINE—50 barils farine superfine de St Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

CHANVRE—250 balles [illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

[illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

CHANDELLES [illegible] G & R BUCHANAN & Co.

[illegible] G & R BUCHANAN & Co.

VIEUX WHISKEY BOURBON [illegible]

[illegible]

AFFAIRES DIVERSES [illegible]
[illegible]
HAROLD, DARLING & Co.

BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉS
CONSTAMMENT en magasin au moulin de [illegible] DEPRILLY,
[illegible]

VINS—200 caisses vins de Bordeaux [illegible] et capsulées, en débarquement du navire Paquebot de Cayenne de Bordeaux, à vendre par
7 jan RAYMOND CABUZAC, 3 Vieille Levée.

CHAUSSETTES EN LAINE—150 caisses chaussettes tricotées, à vendre par
7 jan FROST & Co. 10 Magasins

AMIDON—100 caisses amidon du Tremont, [illegible] venant et supérieur, venant d'arriver par le [illegible] Fantome et à vendre par HARVEY & COOLIDGE
7 janv 26 Gravier

BOUCHONS, 250 balles bouchons en débarquement du navire Paquebot de Cayenne de Bordeaux, à vendre par
7 jan RAYMOND CABUZAC, 3, Vieille Levée

PORTER et Bière pâle de Londres, en bouteilles et en tierçons et demi tierçons, à vendre par
28 nov A. GORDON, WYLIE & Co. 49 Bienville

MARCHANDISES pour la marche [illegible] de soie, platilles, [illegible] en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
14 déc 49 Bienville

FOSDICK & BROTHER No 74, rue du Camp, [illegible] magasin, et offrent à vendre, etc.

200 caisses The Young Hyson, en [illegible] de Nankin ; 200 dito Poudre à canon ; 150 dito [illegible] excellente qualité ; 36 dito Vinaigre de cidre ; 40 dito [illegible] à tamarin ; 36 paniers Champagne ; 20 caisses vin de [illegible] ; 20 caisses beurre Goshen [illegible] pipes Genièvre de Hollande, 4 caisses Bottes pour hommes et souliers pour dames ; 100 ramms Papier à écrire ; 100 balles Foin de North River ; 10 caisses Biscuits de [illegible].
6 janv

CHAMPAGNE—De qualité supérieure, de marques Ay, Sillery, du Comte de Mortbet, en grands et demi bouteilles, Ay, Pierry & Verzenay, au magasin de Masara et Lausson, en grandes et petites bouteilles à vendre par JORDY & BRASIER, 8 Conti

VINS rouge de Bordeaux—Sujets au remboursement des droits—Des marques Montferrand, 15 caisses, Lesignan, St. Sauveur, Médoc, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien, et Château Margaux, en barriques et en caisses, par JORDY & BRASIER, 8 Conti
4 jan

MARCHANDISES DE MARSEILLE

En débarquement

LOISON & SILVESTRE No 56 rue de Chartres offrent à vendre sur la levée au débarquement du navire Edimbourg, de Marseille :
300 boutilles [illegible] olives,
30 paniers huile d'olive de [illegible]
1000 [illegible], 3 quarts de [illegible]
150 caisses [illegible] assorties, [illegible] capsules,
10 do cornichons, 50 balles bouchons, [illegible] dos,
15 balles bouchons [illegible]
50 caisses liqueurs assorties [illegible] en 1/2 et 1/4
bouteilles, [illegible] en bouteilles,
5 caisses curaçao, [illegible]
25 caisses eau de Cologne grand modèle,
50 [illegible] savon sans angles,
50 douz. de pommades 1 parfumerie.

LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane, offrent à vendre, de nouvelle importation : 50 paniers huile d'olive surfine, de Marseille ; 30 do do do do ; 10 caisses capres ; 20 caisses champagne supérieur, de la marque de Catoire ; 50 caisses absinthe suisse ; 50 do ; 80 [illegible] ; coutures ; 25 do kirsch do do ; 75 do liqueurs fines et supérieures, 50 paniers guignolet d'Angers ; 10 do eau de vie stomachique ; 200 paniers vin de Champagne superfine de Bordeaux, 30 paniers, 100 dito [illegible] à l'huile, 1000 boîtes et demi boîtes sardines, 500 boîtes et demi boîtes petits pois, et champignons à l'huile ; 100,000 bouchons superfins, et surfins, &c.

VIN de Cherry pâle et de Madère, en barils, indiana et en caisses, à vendre par REYNAUD & FALLON,
16 jan 34 Tchoupitoulas

CHAUSSETTES en laine—150 douzaines chaussettes à vendre par FROST & Co.
11 janv 10, Magasins

VIN de Champagne—36 paniers, à vendre par
11 jan FOSDICK & BRO, 74 Camp

VENTES DE CE JOUR.

La vente de TERRES PUBLIQUES d'après la Proclamation du Président continuera aujourd'hui à l'Arcade Bank à [illegible] heures, et sera continuée de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu. 17 jan—

TERRES DE L'ETAT.

La vente des TERRES de l'Etat sera continuée aujourd'hui, à midi, et continuera tous les jours jusqu'à ce que le tout soit vendu. 14 jan

Vente sans réserve de linge fait, chaussures, &c.
PAR F. H. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI, 23 janvier, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 134, rue de Chartres :
Une facture de linge fait, consistant en habits et [illegible] d'été, surtout du pilote, &c.
[illegible] pièces [illegible] pour pantalons ;
[illegible] d'été de qualité supérieure.
AUSSI :
23 caisses bottes, brodequins et souliers 23 jan

Grande Vente de Meubles de Philadelphie et New-York
PAR BONNEVAL & LABUZAN.

IL sera vendu jeudi, 23 courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No. 69 rue Poydras :
Un grand assortiment de beaux meubles, fabriqués à Philadelphie et New York à savoir :
Armoires, [illegible] de lit en acajou ; sofas et chaises à ressorts, [illegible] à dessus de marbre ; commodes, toilettes, tables, [illegible] tables à ouvrage ; consoles et devantures de sofas à dessus de marbre, tables à diners de [illegible] tables ; [illegible] miroirs ; [illegible] plaques, coutellerie, &c. &c.
Vente positive. Conditions—comptant. 23 jan

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur dans la Seconde Municipalité et dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson.
Vente positive, pour opérer un partage.
PAR FERNANDEZ & SAUCIER

SAMEDI, 25 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi, seront vendues les propriétés suivantes :
[illegible] 6 TERRAINS situés dans la seconde municipalité, formés par les rues Bouchée, Lac, Apollon et Erato
[illegible] 6 AUTRES TERRAINS situés dans la même municipalité formés par les rues Apollon, Thalie, Bacchus et Erato
[illegible] TERRAINS situés dans la ville de Lafayette, désignés par les numéros un et deux, le premier formant l'encoignure des rues Lafayette et de la Levée, Jackson et la levée en face de la Levée du second, faisant face à la dite levée et à la [illegible] au chemin public, et attenant au premier.
[illegible] seront vendus sur ces deux derniers terrains, [illegible] les plans qui sont exposés à l'Arcade de Banks.
Conditions—Un quart comptant ; balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets assurés par hypothèque sur les propriétés vendues, et portant un intérêt de 8 pour cent, [illegible] jusqu'en cas de non paiement.
Les actes de vente passés en l'étude de M. Félix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 jan

Vente de Marchandises Sèches,
PAR F. H. PETITPAIN.

VENDREDI, 24 janvier, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres:
100 caisses de marchandises anglaises, françaises et américaines, comprenant l'assortiment le mieux choisi et le plus varié offert cette saison.
Les catalogues et échantillons seront prêts de bonne heure le jour de la vente.
Les personnes qui désireraient envoyer des marchandises pour cette vente sont priées de remettre leurs factures d'ici à [illegible] heures. 22 jan

Belle Propriété en briques dans le faubourg Tremé.
PAR ABAT & DOMINGON

IL sera vendu samedi, le 25 janvier 1845, à midi, à la Bourse, rue St Louis, sans réserve,
Un beau lot de Terre situé dans le faubourg Tremé, à la rue Villere, St. Philippe, Robertson et Dumaine, ayant 55 pieds de face à la rue Robertson, [illegible] ensemble une maison [illegible] neuve en briques [illegible] couverte en tuiles, de deux chambres à feu, couverte en tuiles, de deux chambres à [illegible], de la cour [illegible] partie, deux cuisines [illegible] d'usage, etc.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois. 17 jan—6

Propriété de valeur au faubourg Bouligny,
PAR JOHN M. BACH, Encanteur,
rue St. Charles.

IL sera vendu mercredi, 5 février prochain, à midi, à l'Arcade de Banks,
Quarante trois Lots de Batture au faubourg Bouligny, [illegible] chaque de 30 pieds sur la Levée. Aussi, une [illegible] avec cuisine, citerne, etc.
Les [illegible] leur avantage en allant visiter cette propriété qui est placée en face de débarcadère [illegible] et dans un quartier qui s'agrandit rapidement.
Conditions—Un quart comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque en [illegible].
Les actes de vente pardevant L. R. Kenney, notaire public en la ville de Lafayette.
[illegible] en bureau de l'encanteur, pour être examinés, [illegible] avant la vente.
31 jan—1

CAZADORES DE ORLEANS.

La [illegible] se reunira el Jueves 23 del corriente, [illegible] punto de la tarde, en la sala de [illegible] para la eleccion de un tesorero, para [illegible] a los cuales se recomienda la asistencia de todos los [illegible] en general.

N. Orleans, Enero 21 de 1845.
Por orden del capitan,
Y. BLANCO,
Sargento
21 jan

Marchandises Sèches.

MORTON & CO.
[illegible] des Magasins.

REÇU ET [illegible] par le navire Cygnet et la barque Sera [illegible] un nouvel assortiment des marchandises, [illegible] lesquelles ils attirent l'attention des marchands [illegible] :

COTONS—[illegible] coton épais [illegible] de la manufacture de [illegible] draps en grand assortiment. 4, 6, 8.

LINSEYS—JERSEY—Jeans du Kentucky et à carreaux, coton et laine de la Louisiane; denims épais, coutil à carreaux.

INDIENNES—Françaises et américaines, riches et de bonnes qualités pour robes et meubles.

COUVERTURES—françaises, épaisses et de trois points rouges, bleues, vertes et blanches.

DRAPS—Bleus, noirs et bruns unis et à fantaisie, casimir et satinettes.

FLANELLE—Blanche, bleue, rouge et jaune, unie et croisée.

BAS—Anglais, allemands et américains, en coton et laine.

GANTS—Pour hommes et femmes, en soie noire, [illegible], [illegible] pour dames.
Mérinos [illegible] ; [illegible] noire et alpaca, soie noire, [illegible] et toutes descriptions, agrafes [illegible] etc. etc. qu'ils offrent à vendre [illegible] 16 jan

C. YALE Jr.

No. 55, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

Marchandises—Fantaisies.

A NOMME reçu [illegible] de cette ville, [illegible] qui offre en vente un [illegible] nouvelles, qu'il a [illegible] aux grands encans de New York et [illegible]

AUX PLUS BAS PRIX.

[illegible] bien assortiment [illegible] savoir,

SOIERIES.

[illegible] et brochées, nouveau genre ; un assortiment complet de soie façonnée et rayée ; soie [illegible] noire, soie d'Italie et gros de Suisse, et [illegible] couleur, pour robes.

ARTICLES POUR ROBES.

Cachemires de Laine, des derniers goûts ; mousseline de laine [illegible] ; Alpaca, unie et façonnée, [illegible] de laine, persiennes et alpaca, [illegible] brodées et à jour, pour bals.

AUSSI

[illegible] grand assortiment de châles, mouchoirs [illegible] etc.

RUBANS.

[illegible] dans nouveautés, en velours et satin, pour chapeaux et bonnets ; gants et mitaines de tout genre et qualité, bas [illegible] en coton.

AUSSI

[illegible] assortiment supérieur de jaconat et percale, uni, [illegible] et laçonné.

DENTELLES.

[illegible] imitation, fil d'Irlande, etc. etc. Avec [illegible] complet de chapeaux, fleurs artificielles, [illegible] assortiment général d'articles pour modistes.
17 déc

Talamon Frères,

Rue de Chartres N. 41

OFFRENT à vendre, à bas prix, en débarquement des navires Manchester, Rossingham et Tarquin, du Havre :

Calicots [illegible] nouveaux dessins.
[illegible] fil de Saxe
[illegible] nouveaux dessins
[illegible] charbonniers
[illegible]
[illegible] No. 4 et 6.
[illegible] boites de 100 et de 200.
[illegible] qualité supérieure
[illegible]
[illegible] de laine noire, [illegible]

Agrafes [illegible] grandes boites.
[illegible] assortiment de passementerie, galon et coulisse [illegible] et [illegible] couteaux, canifs, [illegible] poudrer, cuillères et fourchettes, [illegible] et chaussettes, [illegible] fournitures [illegible] le tout au plus bas prix de la place. 14 jan

FRED. BONIS & LOUVRIER

RUE DE CHARTRES.

ONT en magasin un assortiment de marchandises françaises importées directement, et qu'ils vendront à un petit bénéfice. Leur stock se compose en partie de :

[illegible] mousseline de laine pure, dessins veloutés,
[illegible] indiennes françaises des meilleures fabriques [illegible] que gros Oder-Dollfus &c.
[illegible] pour robes,
[illegible] pour chapeaux, assorties de couleurs, [illegible]
Rubans [illegible]
Fleurs [illegible]
Cols brodés et Guimpes
Mouchoirs batiste unis, à ourlet et brodés [illegible]
Une grande variété de cravates pour hommes et pour dames. Crêpes de toutes couleurs
[illegible] assortis, différens genres
[illegible] boutons de nacre français, anglais et de [illegible]
[illegible]
[illegible] pour robes
[illegible] de bas en coton
[illegible] de mercerie et [illegible]
[illegible] couleurs et corsets [illegible]
[illegible] de Jouvin
Parfumeries, savons, eau de Cologne, pommades &c.
[illegible] &c.
FRED. BONIS & LOUVRIER,
29, rue de Chartres.

[illegible] gros et de détail, au coin des rues Poydras et Camp [illegible]
[illegible] sont priés de venir examiner leur [illegible] 6 déc

MOUSSELINES EN COULEUR—Un joli assortiment de [illegible] en couleur, en pièces de divers dessins, [illegible] importation directe, à vendre par
F. PERRET, 56 Toulouse

FROMAGE DE SCHABZIEGER—Véritable Schabzieger de [illegible] reçu directement et à vendre par
F. PERRET,
21 jan 56 Toulouse.

TABAC—50 caisses fins et extra fin, en débarquement du navire [illegible] Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
22 jan 42 Gravier

CHANDELLES de composition—50 caisses et 30 demi caisses de chandelles à la livre, en débarquement du steamer Queen of the West, à vendre par
F BERCIER & Co,
22 jan 84, Vieille Levée

LAINE—Deux balles laines de la Louisiane, à vendre par les soussignés, F. BERCIER & Co,
22 jan 84, Vieille Levée

VINS—66 barils vin de Bordeaux, pour ménage, en débarquement du navire Créole, à vendre par
J F BERCIER & Co, 84 Vieille Levée

CAFE RIO—[illegible] sacs à bord du navire Gaston, venant directement de Rio Janeiro, le [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier
22 jan

EAU de Vie de Cognac—14 demi et quarts de [illegible] de la marque J. J. Renaud, de [illegible], ayant droit au drawback, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
3 Vieille Levée

VINS—[illegible] caisses Vin rouge de [illegible] au drawback, à vendre par RAYMOND CABUZAC,
3 Vieille Levée

GALONS EN FIL—Un [illegible] de largeurs assorties, à vendre au magasin de SMITH BRYAN, 20 Douane
18 jan